VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2025

Date de la convocation : 07 février 2025

Conseillers en exercice : *33*

PRESIDENT : LORGEOUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, MME ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. GUENIN, HOUGNON Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE - N° 25/01 – 04

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

" Le Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) est le format de contractualisation adopté par le Conseil régional Centre–Val de Loire avec les intercommunalités regroupées en pays. Dans ce cadre, la Région a renouvelé sa politique en adoptant un nouveau cadre d'intervention en novembre 2022. Ce cadre prévoit désormais un engagement financier couvrant six ans, divisé en deux périodes de trois ans, afin de rendre les CRST plus opérationnels. Les contrats seront désormais signés à l'échelle des intercommunalités, en cohérence avec les autres contractualisations régionales (économie, mobilité, culture…).

Les CRST sont construits autour de deux priorités :

-accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique (au moins 40% des crédits) ;
-adapter et intensifier l'offre de services de proximité.

Une démarche de concertation à l'échelle du bassin de vie de la vallée du Cher et du Romorantinais a été engagée pour élaborer ce contrat. Ainsi, le CRST concrétise le partenariat entre la Région et les acteurs du territoire autour d'objectifs partagés de développement durable. A l'échelle de la Ville, la poursuite du réaménagement des Favignolles et la rénovation du centre de loisirs et d'éducation populaire bénéficieront à ce titre du soutien financier régional.

.../...

La Ville de Romorantin-Lanthenay étant signataire du contrat régional, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider le programme d'actions proposé, c'est-à-dire la maquette financière et les projets associés, à la Région Centre-Val de Loire pour un montant total de 2 241 318 euros. Parmi ces crédits, 1 203 475 pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique et 1 037 843 pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité. Les communautés de communes du Val de Cher-Controis, la CCRM, le Pays et le Conseil régional sont cosignataires.

Il vous est donc proposé :

-d'approuver la répartition des crédits et la liste des projets annexée pour le territoire du Romorantinais et du Monestois, dans le cadre du programme d'actions du nouveau contrat régional de Solidarité Territoriale 2025-2028 ;

-d'autoriser le Maire à transmettre cette maquette financière et la liste de projets identifiés à la Région Centre-Val de Loire ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Régional de Solidarité Territoriale 2025-2028 et tout document afférent."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la répartition des crédits et la liste des projets annexée pour le territoire du Romorantinais et du Monestois, dans le cadre du programme d'actions du nouveau contrat régional de Solidarité Territoriale 2025-2028 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre cette maquette financière et la liste de projets identifiés à la Région Centre-Val de Loire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat Régional de Solidarité Territoriale 2025 – 2028, et tout document afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 20 FEV 2025

Mis en ligne sur le site internet le 20 FEV 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet https://www.telerecours.fr

Pour Copie Conforme,

Le Maire, **La secrétaire,**

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch.)

Jeanny LORGEOUX. **Laurence MERCIER.**

LISTE DES PROJETS POUR
LE TERRITOIRE DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS

PROGRAMME D'ACTIONS DU NOUVEAU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2025-2028

Répartition des crédits pour la CCRM	CRST 2025/2028
Pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique	**1 203 475,00**
1.A Stimuler les projets en faveur de la préservation et restauration de la biodiversité	**356 657,00**
5. Préserver et créer des milieux humides fonctionnels	100 000,00
2. Renaturation des sites artificialisés – urbanisés	256 657,00
1.B Déployer une mobilité durable	**100 000,00**
6. Vélo utilitaire	100 000,00
1.C Soutenir les actions et les dynamiques collectives visant la sobriété énergétique et la neutralité carbone	**643 193,00**
10. Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs	585 943,00
15. Rénovation thermique du parc social	57 250,00
1.D Développer des circuits alimentaires de proximité et des projets alimentaires de territoire	**103 625,00**
16. Développement des circuits alimentaires de proximité et Projets Alimentaires Territoriaux	103 625,00
Pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité	**1 037 843,00**
2.E Soutenir l'accès à la pratique sportive, en privilégiant l'intervention sur la réhabilitation des équipements existants	**17 200,00**
32. Equipements sportifs polyvalents et spécifiques	9 400,00
34. Equipements sportifs et de loisirs en accès libre	7 800,00
2.F Contribuer à une offre d'habitat social accessible et soutenir la rénovation urbaine	**1 020 643,00**
37. Rénovation urbaine	625 643,00
36. Construction neuve de logements locatifs sociaux (PLA I)	320 000,00
35. Acquisition-réhabilitation de logements locatifs sociaux (PLA I)	75 000,00
TOTAL GENERAL	**2 241 318,00**

Projets identifiés pour notre territoire par maîtres d'ouvrage :

Maîtres d'ouvrage	Projets
CCRM	
CCRM	Renaturation du site du Grand Liot à Langon-sur-Cher
CCRM	Aménagement d'une voie cyclable entre Romorantin-Villefranche sur ancienne voie de chemin de fer
CCRM	Réhabilitation de la Friche du Domaine Saint Roch – (Futur siège de la CCRM) et patrimoine usine Normant
CCRM	Réalisation des boucles cyclables prioritaires touristiques
Communes	
Mennetou-sur-Cher	Réhabilitation d'un local pour l'aménagement d'une salle de classe pour l'école de Mennetou-sur-Cher
Villefranche-sur-Cher	Rénovation du gymnase multisports Marie-Louise-Carré
La Chapelle Montmartin	Implantation d'une aire multisports
Langon-sur-Cher	Aménagement d'espace public dédié au sport type "city stade" en coeur de bourg de Langon-sur-Cher
Romorantin-Lanthenay	PRU Romorantin/ POURSUITE du soutien opérations PRU Favignolles maquette ANRU et contrat de ville dont essentiellement des opérations de renaturation des espaces publics
Romorantin-Lanthenay	La destruction d'immeubles dans la zone des fontis avec l'aménagement d'une noue paysagère et la plantation d'arbres en lieu et place d'immeubles secteur place centrale des Favignolles
Romorantin-Lanthenay	Réhabilitation du centre de Loisirs
Bailleurs	
L&CL	LOTISSEMENT LA JUSTICE
TDLH	Rénovation thermique de 24 logements rue des poulies à Romorantin
TDLH	Rénovation thermique de1 8 François 1er et 1 ET 3Bellevue
TDLH	Les Soleillades / Construction d'une pension de familles en logements PLAI
3F CVL	Réhabilitation de 10 logements rue Jeanne d'Arc pour jeunes actifs
TDLH	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PLAI Fessenmeyer3
TDLH	PRU -9-11 RUE ANNE DE BRETAGNE,1-3-5 RUE ANNE DE BRETAGNE, rue François 1er, rue Léonard de Vinci 93 logts
TDLH	PRU-Réhabilitation de 106 logements tranche 2 du quartier des Favignolles
Loir-et-Cher Logement	Construction de 6 Maisons individuelles 245 avenue de Langen et 20 place de Koufra
Loir-et-Cher Logement	Construction de 12 maisons individuelles avenue de Langen et place de Koufra
Pays	
MO AGRICOLES	Enveloppe agricole